CONFÉRENCE INTERNATIONALE

# Crise de la dette au Sénégal : vers des solutions durables et progressistes alternatives à l'approche austéritaire du FMI


## Allocution de M. Ayeda Robert Kotchani,

Représentant Regional du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) pour l'Afrique de l'Ouest (HCDH-BRAO)


Dakar, 13 mai 2026

**Excellences, Mesdames, Messieurs,**

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux organisateurs de cette conférence opportune. Bien que je ne puisse pas transmettre ce message en personne, je suis honoré de partager ces remarques avec vous, et je présente mes respects au Premier ministre Ousmane Sonko, à la ministre de la Justice Yassine Fall, ainsi qu'à tous les distingués participants et intervenants.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais avancer un seul message : « la dette est une question de droits humains » et le Sénégal a joué un rôle historique pour la compréhension par tous, que la dette est effectivement une question de droits humains.

Il y a exactement 60 ans, en 1966, lors de la 21e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Son Excellence Doudou Thiam, alors ministre des Affaires étrangères du Sénégal, a lié les défis économiques rencontrés par les pays anciennement colonisés à un nouveau concept : le « droit au développement ». Puis, ce fut le juriste et érudit sénégalais, l'Honorable juge Kéba M'baye, qui a donné la forme conceptuelle et juridique de ce qui est aujourd'hui internationalement reconnu comme un droit humain, universel et inaliénable, cristallisé dans la Déclaration sur le droit au développement adoptée à New York le 4 décembre 1986.

Près de soixante ans plus tard, les disparités identifiées par ces deux illustres fils du Sénégal restent non seulement visibles, mais tout autant fondamentales pour les défis systémiques auxquels le Sénégal, l'Afrique et le Sud global sont confrontés.

Nous devons parler honnêtement : le droit au développement, dont la mise en œuvre affecte fondamentalement la réalisation de tous les autres droits humains, n'est pas seulement sous-réalisé. Il est en danger. Et la dette, sa gestion et sa gouvernance, ont une place centrale pour garantir cette création sénégalaise, le droit au développement, et tous les autres droits humains qui en découlent.

Hier, nous avons entendu des interventions fortes sur des questions comme la transparence, le contrôle parlementaire et la responsabilité institutionnelle. Or, ces concepts sont des principes de droits humains.

La gouvernance de la dette est partie intégrante de la bonne gouvernance d'un pays et donc un domaine de pleine applicabilité des normes et engagements internationaux des droits humains.

Nous avons entendu comment la consolidation budgétaire s'est souvent traduite par des politiques fiscales régressives, un espace budgétaire réduit et un creusement des inégalités, avec un impact négatif direct sur la réalisation des droits.

Cela signifie moins de ressources pour la santé, l'éducation, et la protection sociale, et ce sont les femmes qui compensent par une charge accrue des soins. Même en temps d'austérité les droits humains restent une obligation.

Or, lorsque les indicateurs socio-économiques reculent et qu'il y a une rétrogression des droits économiques et sociaux, on crée les conditions propices à l'instabilité civile et politique qui peut mener à d'autres violations des droits, comme on l'a vu dans d'autres contextes.

Hier, nous avons aussi entendu que les cadres multilatéraux n'ont pas tenu leur part du marché, ce qui a été réaffirmé lors du quatrième Forum sur le financement du développement à Séville, par le Secrétaire Général des Nations Unies, M. António Guterres, qui a déclaré que le système mondial actuel de la dette est "insoutenable, injuste et inabordable", et 'devrait être reformé pour donner lieu à "un système qui réduise les coûts d'emprunt, permette des restructurations de dette équitables et rapides, et prévienne les crises de la dette dès le départ."

Les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme ont déjà à plusieurs reprises tiré la sonnette d'alarme sur les impacts débilitants d'une restructuration de la dette retardée et inadéquate. Ils ont montré comment les pays disposant de peu ou pas de protection sociale sont entraînés dans des cercles vicieux d'ajustement qui érodent les droits plutôt que de les réaliser.

Puis, l'actuelle Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les effets de la dette extérieure et des droits de l'homme, actuellement le professeur Attiya Waris, alerte de manière récurrente sur le caractère insoutenable du surendettement des pays en développement, affirmant que les mécanismes actuels de remboursement entravent la réalisation des droits humains fondamentaux. Or, dans ce contexte, ce sont justement ces procédures spéciales des droits humains, le Conseil des droits de l'homme, et les systèmes régionaux qui sont décrédibilisés, attaqués, définancés et sanctionnés.

Je voudrais finalement souligner que les analyses actuelles de viabilité de la dette n'intègrent pas les obligations des États en matière de droits humains. Elles ne tiennent pas compte des effets multiplicateurs positifs de l'investissement public productif, en particulier dans les systèmes de santé, la protection sociale et l'action climatique. Pourtant, les investissements qui pourraient prévenir de futures crises sont considérés comme des risques budgétaires, tandis que les coûts sociaux et politiques de l'effondrement sont implicitement acceptés. Ces risques politiques restent totalement en dehors du cadre des méthodologies actuelles de durabilité de la dette.

Alors, excellences, mesdames, messieurs, de quelles solutions pouvons-nous parler et avancer vers une économie basée sur les droits humains ?

La Plateforme des emprunteurs est un important exemple de coopération sud-sud où les différentes expériences peuvent informer et renforcer la mise en œuvre des obligations du système international des droits de l'homme, dont celles relatives au droit au développement.

Aussi, nous avons besoin d'un allègement équitable de la dette pour les pays vulnérables, d'un meilleur accès aux financements concessionnels et climatiques, ainsi que d'un cadre multilatéral de restructuration qui préserve l'espace budgétaire pour les écoles, les hôpitaux et les programmes sociaux.

De plus, l'Afrique a lancé sa propre agence de notation financière, qui pourrait fournir des notations indépendantes qui reflètent les complexes réalités propres du continent.

En décembre 2025, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, en partenariat avec le Bureau de la Coordinatrice résidente, le PNUD, UNICEF, le CNUCED, et ActionAid Sénégal ont organisé une table ronde sur la gestion et la gouvernance de la dette pour les droits humains et le développement durable au Sénégal. Le message de tous les participants et participantes a été le même : la dette est une question de droits et seulement avec une gouvernance et gestion basées sur les droits on pourra garantir que la dette est un outil et non pas un obstacle pour le développement.

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme reste pleinement engagé aux côtés du Gouvernement et de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux pour accompagner ces réformes en faveur de la bonne gouvernance de la dette, dans un esprit de partenariat, de souveraineté respectée et de responsabilité partagée.

La dette doit rester un outil au service du droit au développement, cette contribution universelle du Sénégal, et non un obstacle au progrès social ou à la réalisation de tous les autres droits humains. Par le dialogue, la coopération et l'ambition collective, nous pouvons faire de la dette un véritable levier pour une économie basée sur les droits humains, et la réalisation des Objectifs de développement durable au Sénégal.

Je formule le vœu que les échanges soient riches, francs et porteurs de solutions concrètes que nous attendons avec une impatience légitime à la hauteur des enjeux.

Sur ces mots, je vous remercie de votre aimable attention.

*